



APPEL A CANDIDATURE COMPLEMENTAIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal lance un appel à candidature complémentaire dans le cadre du renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et de membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures complémentaires à ceux déjà remis dans le cadre de l'appel à candidature initial, sont adressés au collège communal dans les délais suivants : **du 30 avril 2025 au 02 juin 2025 inclus** :

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique à l'adresse : eve.ackaert@viroinval.be ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Un modèle d'acte de candidature est disponible sur le site internet de la Commune, à l'accueil de l'administration ou sur demande auprès de Madame Eve ACKAERT, Directrice générale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Madame Eve ACKAERT, Directrice générale, par téléphone au 060/310020 ou par courriel à l'adresse eve.ackaert@viroinval.be.

La Directrice générale,
Eve ACKAERT

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,
Jean-Marc DELIZEE